

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

NTIC

Acquisition de tablettes
multimédia – lancement
consultation

L'an deux mille dix-neuf le 13 février à 20h,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué par voie électronique le 6 février 2020 s'est réuni,

Au siège de la Communauté de Communes, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf du Faou, en séance publique,

sous la présidence de Bernard SALIOU

Etaient présents : cf. liste jointe.

Françoise COADOUR a été nommée Secrétaire de séance

N° 2020-18

EXPOSE DU PROJET :

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle mandature, il est proposé de renouveler le parc des tablettes numériques-multimédia afin que les nouveaux élus puissent bénéficier d'un matériel neuf et performant.

La consultation porterait sur l'achat de 31 tablettes dont 2 pour remplacement en cas de panne.

Nomenclature : 7.10

Membres du Conseil : 29

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré :

**Nombre de présents : 24
(liste en annexe)**

- Autorise le Président à lancer une consultation pour l'achat de 31 tablettes numériques multimédia.

**Nombre de votants : 29
(liste en annexe)**

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf du Faou,

Le 14 février 2020

Le Président,
Bernard SALIOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 F

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
ROLLAND Jean-Pierre		X		Procuration à Hervé IRVOAS
KERVAN Nicole	X			
LE GAC Mikaël	X			
COADOUR Françoise	X			
IRVOAS Hervé	X			
ABGRAL Solange		X		Procuration à Henriette LE BRIGAND
WAQUIER Patrick	X		X	
LE BRIGAND Henriette	X			
LE DU Jean-Claude	X			
LE BIHAN Joëlle	X			
SALAUN Michel	X			
LE BEC Catherine	X			
BARRE Annick	X			
RIOU Jean-Yves	X			
LE ROUX Michel	X			
QUEMERE Martine	X			
RANNOU Guy	X			
BOLLORE Marie-Line		X		Procuration à Denis SALAUN
SALAUN Denis	X			
BOULCH Jocelyne	X			
GOUIFFES Jean-Claude	X			
ALANOU Jean	X			
SALIOU Bernard	X			
LORANT Prosper		X		Procuration à Bernard SALIOU
NIGEN Gilbert		X		Procuration à Eliane JAOUEN
JAOUEN Eliane	X			
GUILLEMOT Philippe	X			
DONNARD Hervé	X			
HUIBAN Christine	X			

Nombre de délégués titulaires : 29

Nombre de délégués présents 24

Nombre de procuration(s) : 5

Françoise COADOUR a été nommé Secrétaire de séance

Etaient également présents :

Joël GARIN, Trésorerie de Châteauneuf-du-Faou

Sandrine GENTRIC, DGS Communauté de Communes de Haute Cornouaille

Sandrine ABIVEN, Communauté de Communes de Haute Cornouaille

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

NTIC

Convention de
cofinancement projet
« Bretagne Très Haut
Débit – financement des
opérations de montées en
Débit – 2^{ème} génération »

L'an deux mille dix-neuf le 13 février à 20h,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué par voie électronique le 6 février 2020 s'est réuni,

Au siège de la Communauté de Communes, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf du Faou, en séance publique,

sous la présidence de Bernard SALIOU

Etaient présents : cf. liste jointe.

Françoise COADOUR a été nommée Secrétaire de séance

N° 2020-19

EXPOSE DU PROJET :

Dans le cadre du déploiement du très haut débit, Mégalis propose 3 opérations de montées en débit sur le territoire communautaire pour un montant d'investissement estimé de 322 061.80 € et un montant annuel en fonctionnement de 2 997.18 € Le coût d'investissement à la charge de la CCHC est fixé à 106 280.39 €, A cela s'ajoute le coût de fonctionnement annuel de 989.07 €. Cela correspond à 639 prises.

Le paiement s'étalera sur les années 2020 et 2021.

Nomenclature : 7.10

Membres du Conseil : 29

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré :

Nombre de présents : 24
(liste en annexe)

- Autorise le Président à signer la convention de cofinancement « Bretagne Très Haut Débit – Financement des opérations de montées en débit – 2^{ème} génération ».

Nombre de votants : 29
(liste en annexe)

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf du Faou,

Le 14 février 2020

Le Président,
Bernard SALIOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 F

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
ROLLAND Jean-Pierre		X		Procuration à Hervé IRVOAS
KERVAN Nicole	X			
LE GAC Mikaël	X			
COADOUR Françoise	X			
IRVOAS Hervé	X			
ABGRAL Solange		X		Procuration à Henriette LE BRIGAND
WAQUIER Patrick	X		X	
LE BRIGAND Henriette	X			
LE DU Jean-Claude	X			
LE BIHAN Joëlle	X			
SALAUN Michel	X			
LE BEC Catherine	X			
BARRE Annick	X			
RIOU Jean-Yves	X			
LE ROUX Michel	X			
QUEMERE Martine	X			
RANNOU Guy	X			
BOLLORE Marie-Line		X		Procuration à Denis SALAUN
SALAUN Denis	X			
BOULCH Jocelyne	X			
GOUIFFES Jean-Claude	X			
ALANOU Jean	X			
SALIOU Bernard	X			
LORANT Prosper		X		Procuration à Bernard SALIOU
NIGEN Gilbert		X		Procuration à Eliane JAOUEN
JAOUEN Eliane	X			
GUILLEMOT Philippe	X			
DONNARD Hervé	X			
HUIBAN Christine	X			

Nombre de délégués titulaires : 29

Nombre de délégués présents 24

Nombre de procuration(s) : 5

Françoise COADOUR a été nommé Secrétaire de séance

Etaient également présents :

Joël GARIN, Trésorerie de Châteauneuf-du-Faou

Sandrine GENTRIC, DGS Communauté de Communes de Haute Cornouaille

Sandrine ABIVEN, Communauté de Communes de Haute Cornouaille

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 029-242900561-20200213-DELIBERA202020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

NTIC

Avenant n°1 à la convention de cofinancement projet « Bretagne très haut débit » - Financement des opérations de la deuxième phase des déploiements de zones Fth 2019-2023

N° 2020-20

Nomenclature : 7.10

Membres du Conseil : 29

Nombre de présents : 24
(liste en annexe)

Nombre de votants : 29
(liste en annexe)

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

L'an deux mille dix-neuf le 13 février à 20h,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué par voie électronique le 6 février 2020 s'est réuni,

Au siège de la Communauté de Communes, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf du Faou, en séance publique,

sous la présidence de Bernard SALIOU

Etaient présents : cf. liste jointe.

Françoise COADOUR a été nommée Secrétaire de séance

EXPOSE DU PROJET :

La commission finances et le bureau communautaire se sont réunis le 4 février 2020. Il est proposé de modifier « l'article 5 – Modalités de versement » de la convention en vigueur.

Le premier alinéa de l'article 5 – Modalités de versement, est modifié comme suit :

« Conformément aux principes arrêtés par le Syndicat mixte et validés par la délibération de CC DE HAUTE CORNOUAILLE visée à l'article 1er, les règlements de cette dernière interviennent dans les 30 jours de la réception de titres de recettes émis par le Syndicat mixte aux échéances suivantes :

- o Au plus tard au 30 juin 2020 : une avance de 25% du montant prévisionnel inscrit dans la délibération visée à l'article 1er de la présente convention.
- o Sur les 2 années suivantes, au plus tard au 31 mars, un acompte de 25% du même montant.
- o A la réception des travaux par le Syndicat en fin d'opération constatant les contours définitifs de la zone déployée et le nombre de locaux raccordables après transmission d'un décompte définitif de l'opération réalisée sur le territoire de CC DE HAUTE CORNOUAILLE : versement du solde le cas échéant ajusté selon les modalités définies aux articles 3 et 4 de la présente convention.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré :

- Autorise le Président à signer la convention de cofinancement « Bretagne Très Haut Débit – Financement des opérations de la deuxième phase de déploiement de zones Fth 2019-2023 ».

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf du Faou,

Le 14 février 2020

Le Président,

Bernard SALIOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 F

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
ROLLAND Jean-Pierre		X		Procuration à Hervé IRVOAS
KERVAN Nicole	X			
LE GAC Mikaël	X			
COADOUR Françoise	X			
IRVOAS Hervé	X			
ABGRAL Solange		X		Procuration à Henriette LE BRIGAND
WAQUIER Patrick	X		X	
LE BRIGAND Henriette	X			
LE DU Jean-Claude	X			
LE BIHAN Joëlle	X			
SALAUN Michel	X			
LE BEC Catherine	X			
BARRE Annick	X			
RIOU Jean-Yves	X			
LE ROUX Michel	X			
QUEMERE Martine	X			
RANNOU Guy	X			
BOLLORE Marie-Line		X		Procuration à Denis SALAUN
SALAUN Denis	X			
BOULCH Jocelyne	X			
GOUIFFES Jean-Claude	X			
ALANOU Jean	X			
SALIOU Bernard	X			
LORANT Prosper		X		Procuration à Bernard SALIOU
NIGEN Gilbert		X		Procuration à Eliane JAOUEN
JAOUEN Eliane	X			
GUILLEMOT Philippe	X			
DONNARD Hervé	X			
HUIBAN Christine	X			

Nombre de délégués titulaires : 29

Nombre de délégués présents 24

Nombre de procuration(s) : 5

Françoise COADOUR a été nommé Secrétaire de séance

Etaient également présents :

Joël GARIN, Trésorerie de Châteauneuf-du-Faou

Sandrine GENTRIC, DGS Communauté de Communes de Haute Cornouaille

Sandrine ABIVEN, Communauté de Communes de Haute Cornouaille

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 029-242900561-20200213-DELIBERA202021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

Finances
Comptes de gestion 2019

N° 2020-21

Nomenclature : 7.1

Membres du Conseil : 29

Nombre de présents : 24
(liste en annexe)

Nombre de votants : 29
(liste en annexe)

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

L'an deux mille dix-neuf le 13 février à 20h,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué par voie électronique le 6 février 2020 s'est réuni,

Au siège de la Communauté de Communes, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf du Faou, en séance publique,

sous la présidence de Bernard SALIOU

Etaient présents : cf. liste jointe.

Françoise COADOUR a été nommée Secrétaire de séance

EXPOSE DU PROJET :

Le président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré :

- Approuve les comptes de gestion 2019. Ce compte de gestion, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle pas d'observation.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf du Faou,

Le 14 février 2020

Le Président,

Bernard SALIOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 F

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
ROLLAND Jean-Pierre		X		Procuration à Hervé IRVOAS
KERVAN Nicole	X			
LE GAC Mikaël	X			
COADOUR Françoise	X			
IRVOAS Hervé	X			
ABGRAL Solange		X		Procuration à Henriette LE BRIGAND
WAQUIER Patrick	X		X	
LE BRIGAND Henriette	X			
LE DU Jean-Claude	X			
LE BIHAN Joëlle	X			
SALAUN Michel	X			
LE BEC Catherine	X			
BARRE Annick	X			
RIOU Jean-Yves	X			
LE ROUX Michel	X			
QUEMERE Martine	X			
RANNOU Guy	X			
BOLLORE Marie-Line		X		Procuration à Denis SALAUN
SALAUN Denis	X			
BOULCH Jocelyne	X			
GOUIFFES Jean-Claude	X			
ALANOU Jean	X			
SALIOU Bernard	X			
LORANT Prosper		X		Procuration à Bernard SALIOU
NIGEN Gilbert		X		Procuration à Eliane JAOUEN
JAOUEN Eliane	X			
GUILLEMOT Philippe	X			
DONNARD Hervé	X			
HUIBAN Christine	X			

Nombre de délégués titulaires : 29

Nombre de délégués présents 24

Nombre de procuration(s) : 5

Françoise COADOUR a été nommé Secrétaire de séance

Etaient également présents :

Joël GARIN, Trésorerie de Châteauneuf-du-Faou

Sandrine GENTRIC, DGS Communauté de Communes de Haute Cornouaille

Sandrine ABIVEN, Communauté de Communes de Haute Cornouaille

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 029-242900561-20200213-DELIBERA202022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

Finances
Approbation des comptes
administratifs 2019

N° 2020-22

Nomenclature : 7.1

Membres du Conseil : 29

Nombre de présents : 24
(liste en annexe)

Nombre de votants : 29
(liste en annexe)

Le Président

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

L'an deux mille dix-neuf le 13 février à 20h,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué par voie électronique le 6 février 2020 s'est réuni,
Au siège de la Communauté de Communes, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf du Faou, en séance publique,
sous la présidence de Bernard SALIOU
Etaient présents : cf. liste jointe.
Françoise COADOUR a été nommée Secrétaire de séance

EXPOSE DU PROJET :

- ✓ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2019 au 31/12/2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✓ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Comptes Administratifs – Budgets	Nbre de votants	Pour	Contre	Abstention
Budget principal	28	28		
Enfance Enfance et Jeunesse	28	28		
Office de Tourisme	28	28		
Piscine intercommunale	28	28		
Activités économiques	28	28		
Cyber Leuhan	28	28		
Hôtel Entreprises – Plonévez du Faou	28	28		
ZA Lanviliou - Coray	28	28		
Voirie	28	28		
Ordures Ménagères	28	28		
Spanc	28	28		

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré :

- Déclare que les comptes administratifs, pour l'exercice 2019, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf du Faou,
Le 14 février 2020
Le Président,
Bernard SALIOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 F

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
ROLLAND Jean-Pierre		X		Procuration à Hervé IRVOAS
KERVAN Nicole	X			
LE GAC Mikaël	X			
COADOUR Françoise	X			
IRVOAS Hervé	X			
ABGRAL Solange		X		Procuration à Henriette LE BRIGAND
WAQUIER Patrick	X		X	
LE BRIGAND Henriette	X			
LE DU Jean-Claude	X			
LE BIHAN Joëlle	X			
SALAUN Michel	X			
LE BEC Catherine	X			
BARRE Annick	X			
RIOU Jean-Yves	X			
LE ROUX Michel	X			
QUEMERE Martine	X			
RANNOU Guy	X			
BOLLORE Marie-Line		X		Procuration à Denis SALAUN
SALAUN Denis	X			
BOULCH Jocelyne	X			
GOUIFFES Jean-Claude	X			
ALANOU Jean	X			
SALIOU Bernard	X			
LORANT Prosper		X		Procuration à Bernard SALIOU
NIGEN Gilbert		X		Procuration à Eliane JAOUEN
JAOUEN Eliane	X			
GUILLEMOT Philippe	X			
DONNARD Hervé	X			
HUIBAN Christine	X			

Nombre de délégués titulaires : 29

Nombre de délégués présents 24

Nombre de procuration(s) : 5

Françoise COADOUR a été nommé Secrétaire de séance

Etaient également présents :

Joël GARIN, Trésorerie de Châteauneuf-du-Faou

Sandrine GENTRIC, DGS Communauté de Communes de Haute Cornouaille

Sandrine ABIVEN, Communauté de Communes de Haute Cornouaille

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 029-242900561-20200213-DELIBERA202023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

Finances
Emprunts – lancement
consultation

L'an deux mille dix-neuf le 13 février à 20h,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué par voie électronique le 6 février 2020 s'est réuni,
Au siège de la Communauté de Communes, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf du Faou, en séance publique,
sous la présidence de Bernard SALIOU
Etaient présents : cf. liste jointe.
Françoise COADOUR a été nommée Secrétaire de séance

N° 2020-23

EXPOSE DU PROJET :

La commission Finances et le Bureau communautaire ont travaillé sur les choix à faire concernant les possibilités d'emprunt pour le déploiement du très haut débit sur le territoire.

En effet, un seul emprunt de 584 000 € a été contracté et encaissé pour la première tranche.

Au vu des conventions signées et à venir, il sera nécessaire de financer d'ici 2023 :

- la tranche 2 d'un montant de 1 866 330 €
- la montée en débit 2^{ème} génération d'un montant de 106 280 €

Membres du Conseil : 29

Nombre de présents : 24
(liste en annexe)

Nombre de votants : 29
(liste en annexe)

Il est proposé par la commission Finances de lancer une consultation pour un emprunt de 1 000 000 € en 2020 sur 40 ans pour financer les échéances de remboursement 2020 et 2021 à Mégalis.

Un second emprunt de 1 000 000 € sera à contracter en 2022 pour une durée équivalente correspondante aux années 2022 et 2023.

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré :

- Autorise le Président à lancer une consultation d'emprunt d'un montant de 1 000 000 € auprès des organismes bancaires.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf du Faou,

Le 14 février 2020

Le Président,

Bernard SALIOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 F

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
ROLLAND Jean-Pierre		X		Procuration à Hervé IRVOAS
KERVAN Nicole	X			
LE GAC Mikaël	X			
COADOUR Françoise	X			
IRVOAS Hervé	X			
ABGRAL Solange		X		Procuration à Henriette LE BRIGAND
WAQUIER Patrick	X		X	
LE BRIGAND Henriette	X			
LE DU Jean-Claude	X			
LE BIHAN Joëlle	X			
SALAUN Michel	X			
LE BEC Catherine	X			
BARRE Annick	X			
RIOU Jean-Yves	X			
LE ROUX Michel	X			
QUEMERE Martine	X			
RANNOU Guy	X			
BOLLORE Marie-Line		X		Procuration à Denis SALAUN
SALAUN Denis	X			
BOULCH Jocelyne	X			
GOUIFFES Jean-Claude	X			
ALANOU Jean	X			
SALIOU Bernard	X			
LORANT Prosper		X		Procuration à Bernard SALIOU
NIGEN Gilbert		X		Procuration à Eliane JAOUEN
JAOUEN Eliane	X			
GUILLEMOT Philippe	X			
DONNARD Hervé	X			
HUIBAN Christine	X			

Nombre de délégués titulaires : 29

Nombre de délégués présents 24

Nombre de procuration(s) : 5

Françoise COADOUR a été nommé Secrétaire de séance

Etaient également présents :

Joël GARIN, Trésorerie de Châteauneuf-du-Faou

Sandrine GENTRIC, DGS Communauté de Communes de Haute Cornouaille

Sandrine ABIVEN, Communauté de Communes de Haute Cornouaille

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUILLE

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 029-242900561-20200213-DELIBERA202024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

Finances
Loustic Services –
avenants tarifaires 2020
des conventions de
prestations

N° 2020-24

Nomenclature : 7.10

Membres du Conseil : 29

Nombre de présents : 24
(liste en annexe)

Nombre de votants : 29
(liste en annexe)

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

L'an deux mille dix-neuf le 13 février à 20h,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué par voie électronique le 6 février 2020 s'est réuni,
Au siège de la Communauté de Communes, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf du Faou, en séance publique,
sous la présidence de Bernard SALIOU
Etaient présents : cf. liste jointe.
Françoise COADOUR a été nommée Secrétaire de séance

EXPOSE DU PROJET :

Des conventions de prestations sont conclues pour la période 2019 – 2021 avec l'ADSMN, l'ADMR Les Rives de l'Aulne et le Porzay, l'ADMR d'Elliant et Junior Senior. En fonction des coûts de fonctionnement des structures, le Conseil Départemental acte du tarif horaire appliqué par chaque association annuellement. Ainsi, les coûts horaires et kms sont les suivants pour 2020 :

- ADMR Les Rives de l'Aulne et Le Porzay :
 - o Heures normales : 24,00 €
 - o Heures de nuit et fériés : 26,00 €
 - o Km : 0,40 €
- ADMR d'Elliant :
 - o Heures normales : 23,37 €
 - o Heures de nuit et fériés : 24,92 €
 - o Km : 0,40 €
- ADSMN :
 - o Heures normales : 22,36 €
 - o Heures de nuit et fériés : 27,95 €
 - o Km : 0,35 €
- Junior Senior :
 - o Heures normales : 23,30 €
 - o Heures de nuit et fériés : 25,63 €
 - o Km : 0,40 €
 - o Forfait déplacement journalier : 0,90 €.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré :

• Autorise le Président à signer les avenants tarifaires pour l'année 2020 des conventions de prestations avec l'ADSMN, l'ADMR Les Rives de l'Aulne et le Porzay, l'ADMR d'Elliant et Junior Senior.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf du Faou,

Le 14 février 2020

Le Président,

Bernard SALIOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 F

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
ROLLAND Jean-Pierre		X		Procuration à Hervé IRVOAS
KERVAN Nicole	X			
LE GAC Mikaël	X			
COADOUR Françoise	X			
IRVOAS Hervé	X			
ABGRAL Solange		X		Procuration à Henriette LE BRIGAND
WAQUIER Patrick	X		X	
LE BRIGAND Henriette	X			
LE DU Jean-Claude	X			
LE BIHAN Joëlle	X			
SALAUN Michel	X			
LE BEC Catherine	X			
BARRE Annick	X			
RIOU Jean-Yves	X			
LE ROUX Michel	X			
QUEMERE Martine	X			
RANNOU Guy	X			
BOLLORE Marie-Line		X		Procuration à Denis SALAUN
SALAUN Denis	X			
BOULCH Jocelyne	X			
GOUIFFES Jean-Claude	X			
ALANOU Jean	X			
SALIOU Bernard	X			
LORANT Prosper		X		Procuration à Bernard SALIOU
NIGEN Gilbert		X		Procuration à Eliane JAOUEN
JAOUEN Eliane	X			
GUILLEMOT Philippe	X			
DONNARD Hervé	X			
HUIBAN Christine	X			

Nombre de délégués titulaires : 29

Nombre de délégués présents 24

Nombre de procuration(s) : 5

Françoise COADOUR a été nommé Secrétaire de séance

Etaient également présents :

Joël GARIN, Trésorerie de Châteauneuf-du-Faou

Sandrine GENTRIC, DGS Communauté de Communes de Haute Cornouaille

Sandrine ABIVEN, Communauté de Communes de Haute Cornouaille

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 029-242900561-20200213-DELIBERA202025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

Finances
Vente de tracteur Massey
Fergusson et balayeuse

L'an deux mille dix-neuf le 13 février à 20h,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué par voie électronique le 6 février 2020 s'est réuni,
Au siège de la Communauté de Communes, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf du Faou, en séance publique,
sous la présidence de Bernard SALIOU
Etaient présents : cf. liste jointe.
Françoise COADOUR a été nommée Secrétaire de séance

N° 2020-25

EXPOSE DU PROJET :

Suite à l'acquisition d'une balayeuse et du tracteur Kubota en 2016, le vieux tracteur Massey Fergusson 362 chargeur et sa balayeuse ne sont plus utilisés. Il est proposé de vendre ce matériel.
L'entreprise TMO a proposé une offre de 6 500 € TTC pour ce matériel.

Nomenclature : 7.10

Membres du Conseil : 29

Nombre de présents : 24
(liste en annexe)

Nombre de votants : 29
(liste en annexe)

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré :

- Autorise le Président à vendre le tracteur Massey Fergusson et sa balayeuse en l'état au prix de 6 500 € TTC à l'entreprise TMO à Plouédern.
- Autorise la réalisation des écritures comptables pour la sortie d'inventaire.

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf du Faou,
Le 14 février 2020

Le Président,
Bernard SALIOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 F

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
ROLLAND Jean-Pierre		X		Procuration à Hervé IRVOAS
KERVAN Nicole	X			
LE GAC Mikaël	X			
COADOUR Françoise	X			
IRVOAS Hervé	X			
ABGRAL Solange		X		Procuration à Henriette LE BRIGAND
WAQUIER Patrick	X		X	
LE BRIGAND Henriette	X			
LE DU Jean-Claude	X			
LE BIHAN Joëlle	X			
SALAUN Michel	X			
LE BEC Catherine	X			
BARRE Annick	X			
RIOU Jean-Yves	X			
LE ROUX Michel	X			
QUEMERE Martine	X			
RANNOU Guy	X			
BOLLORE Marie-Line		X		Procuration à Denis SALAUN
SALAUN Denis	X			
BOULCH Jocelyne	X			
GOUIFFES Jean-Claude	X			
ALANOU Jean	X			
SALIOU Bernard	X			
LORANT Prosper		X		Procuration à Bernard SALIOU
NIGEN Gilbert		X		Procuration à Eliane JAOUEN
JAOUEN Eliane	X			
GUILLEMOT Philippe	X			
DONNARD Hervé	X			
HUIBAN Christine	X			

Nombre de délégués titulaires : 29

Nombre de délégués présents 24

Nombre de procuration(s) : 5

Françoise COADOUR a été nommé Secrétaire de séance

Etaient également présents :

Joël GARIN, Trésorerie de Châteauneuf-du-Faou

Sandrine GENTRIC, DGS Communauté de Communes de Haute Cornouaille

Sandrine ABIVEN, Communauté de Communes de Haute Cornouaille

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 029-242900561-20200213-DELIBERA202026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

Finances

Plan pluriannuel
d'investissement

N° 2020-26

Nomenclature : 7.1

Membres du Conseil : 29

Nombre de présents : 24
(liste en annexe)

Nombre de votants : 29
(liste en annexe)

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

L'an deux mille dix-neuf le 13 février à 20h,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué par voie électronique le 6 février 2020 s'est réuni,

Au siège de la Communauté de Communes, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf du Faou, en séance publique,

sous la présidence de Bernard SALIOU

Etaient présents : cf. liste jointe.

Françoise COADOUR a été nommée Secrétaire de séance

EXPOSE DU PROJET :

La commission finances du 4 février a validé le plan d'investissement pluriannuel de la collectivité.

L'analyse financière de Ressources Consultants Finances a pris en compte les investissements à programmer jusqu'en 2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
20, 21, 23... - Dépenses directes d'équip	266	2 450	2 050	50	50	50	50
Piscine	248	2 400	2 000				
Autres opérations d'équipement	17	50	50	50	50	50	50
204 - Fonds de concours (hors 2046)	120	934	941	658	658	682	682
FDC Logement	100	190	140	140	140	140	140
FDC Jeunes agriculteurs	9	10	10	10	10	10	10
FDC PASS commerce et artisanat	11	41	41	41	41	41	41
FDC Très haut débit		692	750	467	467	491	491
Autres fonds de concours et subventions							
Total DI hors dette	385	3 384	2 991	708	708	732	732
Remboursement anticipé							
Total DI hors capital	385	3 384	2 991	708	708	732	732

Il convient d'ajouter annuellement le financement du surdimensionnement pour la partie économique de la station d'épuration à Châteauneuf-du-Faou (convention déjà signée), soit + 19 K€. Il convient également d'ajouter au tableau, un financement de 15 K€ annuel pour l'école de musique, à compter de 2021.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré :

- Valide la proposition de plan pluriannuel d'investissement.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf du Faou,

Le 14 février 2020

Le Président,
Bernard SALIOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 F

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
ROLLAND Jean-Pierre		X		Procuration à Hervé IRVOAS
KERVAN Nicole	X			
LE GAC Mikaël	X			
COADOUR Françoise	X			
IRVOAS Hervé	X			
ABGRAL Solange		X		Procuration à Henriette LE BRIGAND
WAQUIER Patrick	X		X	
LE BRIGAND Henriette	X			
LE DU Jean-Claude	X			
LE BIHAN Joëlle	X			
SALAUN Michel	X			
LE BEC Catherine	X			
BARRE Annick	X			
RIOU Jean-Yves	X			
LE ROUX Michel	X			
QUEMERE Martine	X			
RANNOU Guy	X			
BOLLORE Marie-Line		X		Procuration à Denis SALAUN
SALAUN Denis	X			
BOULCH Jocelyne	X			
GOUIFFES Jean-Claude	X			
ALANOU Jean	X			
SALIOU Bernard	X			
LORANT Prosper		X		Procuration à Bernard SALIOU
NIGEN Gilbert		X		Procuration à Eliane JAOUEN
JAOUEN Eliane	X			
GUILLEMOT Philippe	X			
DONNARD Hervé	X			
HUIBAN Christine	X			

Nombre de délégués titulaires : 29

Nombre de délégués présents 24

Nombre de procuration(s) : 5

Françoise COADOUR a été nommé Secrétaire de séance

Etaient également présents :

Joël GARIN, Trésorerie de Châteauneuf-du-Faou

Sandrine GENTRIC, DGS Communauté de Communes de Haute Cornouaille

Sandrine ABIVEN, Communauté de Communes de Haute Cornouaille

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le

ID : 029-242900561-20200213-DELIBERA202027-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

Finances
Débat d'orientations
budgétaires 2020

L'an deux mille dix-neuf le 13 février à 20h,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué par voie électronique le 6 février 2020 s'est réuni,
Au siège de la Communauté de Communes, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf du Faou, en séance publique,
sous la présidence de Bernard SALIOU
Etaient présents : cf. liste jointe.
Françoise COADOUR a été nommée Secrétaire de séance

N° 2020-27

EXPOSE DU PROJET :

Conformément aux dispositions des articles L 2312-1, L 3312-1, L 5211-36 et L 4312-1 du CGCT, dans les communes de 3 500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs, les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements et les régions, l'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget. Les obligations relatives à ce débat s'appliquent aux budgets annexes.

Nomenclature : 7.1

Membres du Conseil : 29

Nombre de présents : 24
(liste en annexe)

Pour mémoire, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Nombre de votants : 29
(liste en annexe)

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir délibéré :

- Prend acte de la présentation du débat d'orientations budgétaires 2020.

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Pour extrait certifié conforme au registre,

Fait à Châteauneuf du Faou,

Le 14 février 2020

Le Président,
Bernard SALIOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 F

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
ROLLAND Jean-Pierre		X		Procuration à Hervé IRVOAS
KERVAN Nicole	X			
LE GAC Mikaël	X			
COADOUR Françoise	X			
IRVOAS Hervé	X			
ABGRAL Solange		X		Procuration à Henriette LE BRIGAND
WAQUIER Patrick	X		X	
LE BRIGAND Henriette	X			
LE DU Jean-Claude	X			
LE BIHAN Joëlle	X			
SALAUN Michel	X			
LE BEC Catherine	X			
BARRE Annick	X			
RIOU Jean-Yves	X			
LE ROUX Michel	X			
QUEMERE Martine	X			
RANNOU Guy	X			
BOLLORE Marie-Line		X		Procuration à Denis SALAUN
SALAUN Denis	X			
BOULCH Jocelyne	X			
GOUIFFES Jean-Claude	X			
ALANOU Jean	X			
SALIOU Bernard	X			
LORANT Prosper		X		Procuration à Bernard SALIOU
NIGEN Gilbert		X		Procuration à Eliane JAOUEN
JAOUEN Eliane	X			
GUILLEMOT Philippe	X			
DONNARD Hervé	X			
HUIBAN Christine	X			

Nombre de délégués titulaires : 29

Nombre de délégués présents 24

Nombre de procuration(s) : 5

Françoise COADOUR a été nommé Secrétaire de séance

Etaient également présents :

Joël GARIN, Trésorerie de Châteauneuf-du-Faou

Sandrine GENTRIC, DGS Communauté de Communes de Haute Cornouaille

Sandrine ABIVEN, Communauté de Communes de Haute Cornouaille